



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal Session ordinaire Séance du mercredi 23 mai 2017

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 19 avril 2017, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

I. FINANCES

- Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire explique que les taux d'imposition votés lors du Conseil Municipal du 29 avril 2017 ont été invalidés par le Trésor Public eu égard à leur mode de calcul. L'augmentation du montant des recettes attendues pour les trois taxes afin de compenser la baisse des dotations étatiques n'est pas remise en cause. Seulement, l'augmentation des taux des trois taxes doit être effectuée de manière uniforme pour chacune d'entre elles. Dès lors, la hausse est de 0,37 % pour la taxe d'habitation, de 0,56 % pour la taxe foncière sur le bâti et de 1,12 % pour la taxe foncière sur le non bâti. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2017, comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,70 %
- Taxe foncière (bâti) : 20,51 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41,27 %

- Indemnité de gardiennage de l'église - Attribution à M. Gilbert BERNIER

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de gardiennage de l'église à M. Gilbert BERNIER d'un montant de 479,86 € pour l'année 2017.

II. URBANISME

- Création d'une nouvelle adresse - 57 bis rue Nationale

Monsieur le Maire explique que Guillaume BAZOGE et Séverine GOURAUD demandent un certificat de numérotage pour les parcelles cadastrées AE n°70, AE n°71 et AE n°72 situées rue Nationale. Ces parcelles n'étant pas numérotées, il est décidé de créer un numéro 57 bis entre le numéro 57 et le numéro 59 de la rue Nationale.

- Création d'une nouvelle adresse – 58 ter rue Nationale

Monsieur le Maire explique qu'une division parcellaire a eu lieu sur le terrain cadastré AL n°50 situé entre le numéro 58 et le numéro 58 bis de la rue Nationale. Cette parcelle n'étant pas numérotée, il est décidé de créer pour elle un numéro 58 ter.

III. INTERCOMMUNALITÉ

- Approbation de la réforme statutaire du SIEML

Monsieur le Maire présente la réforme statutaire du SIEML concernant, d'une part l'établissement et la mise à jour du Plan corps de rue simplifié (PCRS), et d'autre part la création et l'exploitation de stations de Gaz naturel véhicule (GNV). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la réforme statutaire du SIEML conformément à sa délibération n°59-2016 du 25 octobre 2016.

IV. PATRIMOINE

- Nouvelle caserne de gendarmerie – Approbation de la circulaire du 28 novembre 1993 relative aux modalités de calcul du loyer

Pour faire suite à la demande du service des affaires immobilières du Groupement de Maine-et-Loire consécutive à la réunion du 16 mars 2017, le Conseil Municipal décide d'approuver l'application des dispositions de la circulaire du 28 janvier 1993 pour la location de la future caserne de gendarmerie dans les termes suivants :

« Le loyer sera calculé selon le taux de 6 % :

- soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie ;
- soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds ci-dessus.

Ce loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée du bail de neuf ans. »

- Vente des terrains cadastrés AB 95, AB 96, AB 97, AB 1004, AB 100 et AB 255 en partie

Dans le cadre du projet de résidence à destination des séniors, le Conseil Municipal décide de vendre les terrains cadastrés AB 95 (380 m²), AB 96 (6 913 m²), AB 97 (5 513 m²), AB 1004 (2 325 m²), AB 100 (21 m²) et une partie de la parcelle AB 255 (1 965 m²), représentant une surface totale de 17 117 m², à la SCIC IMMO représentée par M. Gilles CHEVALIER, au prix de 6,39 euros le m², soit 109 378 euros.

V. VIE POLITIQUE

- Création et nomination de deux conseillers délégués

Le Conseil Municipal décide de créer deux postes de Conseillers Délégués rattachés à la Commission Urbanisme. Il décide de nommer Monsieur Jean-René BARILLÈRE 1^{er} Conseiller Délégué en charge de la sécurité routière et du contrôle des autorisations d'urbanisme. Et il décide de nommer Monsieur Bruno MASSON 2^{ème} Conseiller Délégué en charge de l'agriculture, des sentiers pédestres et du SMIB.

- Indemnités des Adjointes et des Conseillers Délégués

Suite à la création de deux postes de Conseillers Délégués, le calcul des indemnités de fonctions des Adjointes et des Conseillers délégués doit être modifié. Le Conseil Municipal décide que les indemnités des adjointes sont, à compter du 1^{er} juin 2017, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

- 1^{er} Adjoint : M. Michel HERVÉ :
IB 1022 x 16,5 % x 89,34 %
- 2^{ème} Adjointe : Mme Marina DEFOIS :
IB 1022 x 16,5 % x 89,34 %
- 3^{ème} Adjoint : M. Claude POISSONNEAU :
IB 1022 x 16,5 % x 89,34 %
- 4^{ème} Adjoint : M. Arnaud MURZEAU :
IB 1022 x 16,5 % x 89,34 %
- 5^{ème} Adjointe : Mme Nadia BOUHATMI :
IB 1022 x 16,5 % x 89,34 %

Les indemnités des conseillers délégués sont, à compter du 1^{er} juin 2017, calculées par référence au taux fixé par l'article L.2123-24-1 II du CGCT :

- 1^{er} Conseiller délégué : M. Jean-René BARILLÈRE :
IB 1022 x 6 % x 73,29 %

- 2^{ème} Conseiller délégué : M. Bruno MASSON :
IB 1022 x 6 % x 73,29 %

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Réunion enquête publique modification du PLU

La signature des registres de l'enquête publique pour la modification n°2 du PLU est prévue le lundi 29 mai 2017 à 15h00 à la Mairie avec le commissaire enquêteur.

- Désignation d'un référent communal pour l'Association des éoliennes

Monsieur Bruno MASSON est désigné référent de la commune pour l'Association des éoliennes.

- Vente de la parcelle d'espace vert de la Gagnerie – Présentation des photos

Avant de déclasser la parcelle, il convient de se renseigner auprès d'Orange, du SIEMML et du SMAEP de tous les réseaux présents sur le terrain afin de déterminer clairement la présence de servitudes et de faire figurer celles-ci sur l'acte de vente. Il faut également demander au SIEMML combien coûterait le déplacement du coffret électrique, voire du lampadaire présent devant la propriété de M. Kévin GABET.

- Validation des estimations de la nouvelle gendarmerie

Les estimations financières proposées par l'architecte Patrick VET'TIER sont validées.

- Réserve parlementaire pour les travaux de l'école et de la mairie

Le député Gilles BOURDOULEIX a attribué une subvention de 19 000 € au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de rénovation de l'école primaire et de mise en accessibilité de la mairie.

- Passerelle du Lotissement de la Gagnerie

L'emplacement de la passerelle qui relie le Lotissement de la Gagnerie à La Ferchauderie est validé.

- Marché public d'assurance

Les derniers points étant réglés avec Delta Consultant, le marché public d'assurance sera passé au cours de la semaine 22.

La séance est close à 21h00.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 20 juin 2017 à 18h30.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**